

ECHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS : LE SCANDALEUX DOUBLE JEU AMERICAIN

Le 18 décembre 2015, le parlement fédéral a adopté la législation qui obligera la Suisse à fournir automatiquement aux Etats étrangers tous renseignements concernant les avoirs détenus dans nos banques par les citoyens de ces Etats. Cette législation est destinée à permettre la mise en œuvre des engagements pris par la Suisse sur la base du modèle d'accord d'échange automatique de renseignements en matière fiscale établi par l'OCDE. Il s'agit là de l'aboutissement d'un processus commencé il y a environ sept ans sous la pression exercée par les Etats-Unis qui, prétendaient-ils, entendaient ainsi lutter contre l'évasion fiscale. Devant l'attitude des autorités suisses qui a consisté à se prosterner devant les américains, faire publiquement acte de contrition et céder sans combattre à toutes leurs exigences - notamment en renonçant unilatéralement à notre secret bancaire – et cela avec l'encouragement masochiste des grandes banques, les autres pays se sont engouffrés dans la brèche et ont cherché à obtenir de la Suisse les mêmes faveurs que celle-ci avait si facilement accordées à l'Amérique.

S'en est suivi un vaste mouvement international visant à mettre en place un système universel de coopération en matière fiscale - à savoir l'échange automatique de renseignements - auquel quasiment tous les pays, centres financiers offshore inclus, ont fini par adhérer. Cependant, au 2 mars 2016, les USA ne figuraient toujours pas sur la liste OCDE des Etats s'étant engagés à mettre en œuvre ce système d'échange de renseignements¹. Etrangement, les Etats-Unis ne figuraient pas non plus dans la très stigmatisante catégorie de la liste OCDE des Etats n'ayant pas adhéré à ce système, dont ne faisait plus partie à la date indiquée que Panama, Bahreïn, Vanuatu et Nauru. Une note de bas de page de cette liste indiquait que les Etats-Unis avaient choisi de procéder par une voie propre - pourquoi cette spécificité accordée aux seuls USA? - soit par le biais des accords FATCA, qui sont des accords bilatéraux en matière fiscale dont la caractéristique est de ne prévoir aucune réciprocité. Ainsi, l'Etat signataire de cet accord doit fournir aux américains les informations bancaires concernant les avoirs détenus chez lui par les ressortissants US sans que les autorités américaines aient la même obligation s'agissant des avoirs détenus chez elles par les ressortissants de cet Etat.

Les Etats-Unis — « quia nominor leo » - ont donc imposé au monde une transparence fiscale absolue dont ils se sont eux-mêmes exonérés sans que cela ne semble émouvoir nos élites politiques et financières. Des esprits chagrins avaient émis l'idée à l'époque qu'en réalité les Etats-Unis, fidèles en cela à leur habituelle stratégie de communication consistant à parer d'atours moraux leurs plus vils desseins mercantiles, se moquaient de l'évasion fiscale commise par leurs citoyens, et avaient pour objectif réel - en contraignant la Suisse à

-

¹ http://www.oecd.org/tax/transparency/AEOI-commitments.pdf

abandonner son secret bancaire - de s'emparer de la formidable manne financière que représentait ce tiers de la fortune privée mondiale déposé dans nos coffres. Ces esprits éclairés avaient raison.

Dans un article du 27 janvier 2016², Monsieur Jesse Drucker, journaliste chez Bloomberg, a rendu compte d'une conférence donnée à San Francisco au mois de septembre 2015 par Monsieur Andrew Penney, directeur chez Rothschild & Co, devant un parterre d'avocats d'affaire, expliquant que les Etats-Unis étaient désormais la juridiction la plus sure pour permettre à l'élite fortunée mondiale de dissimuler ses avoirs non déclarés, qualifiant l'Amérique de « plus grand paradis fiscal au monde ». Cet article reprenait également les déclarations de Monsieur Ray Grenier, patron de Bolton Global Capital, société financière de Boston, constatant que le refus des USA d'appliquer le système d'échange de renseignements de l'OCDE avait eu pour conséquence d'augmenter sensiblement le volume d'affaires de sa société notamment grâce aux transferts de fonds venant de l'étranger et plus particulièrement de la Suisse. Et l'article d'égrener les filiales de banques ayant récemment fleuri dans d'improbables bourgades américaines telles que Reno, Pierre ou Sioux Falls, destinées à accueillir les fonds non déclarés fuyant ces juridictions étrangères, comme la Suisse, ayant perdu la confidentialité fiscale qui avait jadis fait leur attractivité.

Devant ce marché de dupes qui a coûté à la Suisse une activité commerciale rémunératrice - pourvoyeuse de nombreux emplois - au profit du Nevada et du Dakota du Sud, la Confédération doit suspendre sans délai la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements avec les autorités étrangères et cela aussi longtemps que les USA ne se seront pas engagés à appliquer les mêmes normes standards que les autres pays du monde. A ce propos, il est très regrettable que les partis politiques et les associations qui se veulent les défenseurs de la souveraineté suisse n'aient pas demandé un référendum contre les lois adoptées le 18 décembre 2015 dont le délai arrivera à échéance le 9 avril prochain...

Genève, le 16 mars 2016

Marc Béguin

Membre de SWISSRESPECT

Avocat au Barreau de Genève

 $^{^{2}\,\}underline{\text{http://www.bloomberg.com/news/articles/2016-01-27/the-world-s-favorite-new-tax-haven-is-the-united-states}$